

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 décembre 2024

Grève des médecins de l'association Med Run Effect, une réquisition préfectorale pour garantir la permanence des soins ambulatoires

Pour préserver la permanence des soins ambulatoires, face à l'appel à la grève d'une organisation locale de médecins de garde, une réquisition préfectorale, sur demande de l'ARS La Réunion, a été prise à compter de ce jour.

L'association Med Run Effect a déposé un préavis de grève illimité à compter du vendredi 13 décembre 2024 à 19 heures, prévoyant une fermeture totale de la majorité des cabinets de garde de La Réunion. Med Run Effect entend ainsi faire part de son désaccord avec les dispositions de la convention médicale nationale signée par les organisations médicales majoritaires avec l'Assurance maladie et qui doit entrer en vigueur le 22 décembre prochain et avec l'évolution du cahier des charges de la permanence des soins ambulatoires, en application de la réglementation en vigueur.

La permanence des soins ambulatoires organise l'accès à un médecin généraliste, en dehors des horaires habituels d'ouverture des cabinets médicaux (c'est-à-dire en soirée, le week-end et les jours fériés), pour des soins ne relevant pas d'une des urgences hospitalières mais ne pouvant être différés à la réouverture des cabinets médicaux.

Il s'agit d'une mission de service public, mise en œuvre par des médecins volontaires, selon un cahier des charges départemental arrêté par l'ARS. Celui définit notamment les secteurs géographiques de garde et le nombre de lignes de garde par secteur. Les modalités de rémunération des médecins de garde relèvent des dispositions conventionnelles nationales.

Face au risque que les patients ne puissent accéder aux médecins de garde, et d'une saturation des services d'urgence au détriment des patients présentant de réelles urgences médicales, l'ARS a sollicité du préfet de La Réunion la réquisition des médecins libéraux préalablement inscrits au tableau de garde. Cette réquisition intervient de ce vendredi soir jusqu'à lundi prochain au soir inclus, afin d'assurer un service minimum en réponse aux besoins de soins non programmés de la population.

Une réunion du sous-comité médical, instance placée auprès de l'ARS et réunissant notamment des organisations de médecins de garde, était prévue ce lundi 16 décembre 2024 ; elle est maintenue afin de discuter, comme initialement retenu, des évolutions souhaitables de l'organisation locale de la permanence des soins ambulatoires et des attentes des médecins engagés dans la permanence des soins ambulatoires.

Recommandations à la population

Afin de préserver la capacité de réponse du système de santé, et d'éviter tout risque de perte de chances

pour les patients, l'ARS demande à la population de :

- **consulter son médecin traitant en journée de semaine et le samedi matin**, sans reporter au soir ou au week-end le recours à un médecin de garde ;
- **limiter le recours aux cabinets de garde aux seules consultations ne pouvant attendre** la réouverture du cabinet de son médecin traitant habituel ;
- **en cas de doute, appeler le 15 (SAMU)** pour bénéficier d'une orientation et d'un conseil médical ;
- **en l'absence de son médecin traitant, appeler le centre 15 (SAMU)** avant tout déplacement aux urgences.

